



ManageMate
Group

Clauses de Confidentialité - ManageMate ITSM

Version 1.0

Dernière mise à jour du document : 17/08/2025

Référence : Clauses_de_Confidentialité_ManageMate_ITSM.pdf

Avertissement Important

Les présentes clauses de confidentialité constituent des obligations juridiquement contraignantes. Toute violation peut entraîner des sanctions civiles et pénales selon la législation applicable.

€200,000 - Pénalité maximum

3 ANS - Non-sollicitation

Durée illimitée - Confidentialité

1. Définition des Informations Confidentielles

Constituent des **"Informations Confidentielles"** au sens des présentes clauses, toutes informations, données, documents, procédés, méthodes, techniques, savoir-faire et éléments, tangibles ou intangibles, divulgués par ManageMate Group ou accessibles dans le cadre de l'utilisation de ManageMate ITSM.

- Code source, algorithmes et architecture logicielle
- Spécifications techniques et interfaces utilisateur
- Intelligence artificielle Ava Intelligence
- Stratégies commerciales et listes clients
- Informations organisationnelles et processus internes
- Données d'analyse et métadonnées d'usage

2. Obligations de Confidentialité

L'utilisateur s'engage à maintenir dans la plus stricte confidentialité l'intégralité des Informations Confidentielles :

- Interdiction absolue de divulguer ou communiquer
- Utilisation limitée aux fins autorisées uniquement
- Protection par des mesures de sécurité appropriées
- Extension des obligations aux collaborateurs et tiers
- Responsabilité solidaire en cas de manquement

Durée : Ces obligations s'appliquent de manière permanente, même après cessation de l'utilisation de ManageMate ITSM.

3. Clauses Anti-Concurrence

Interdiction de sollicitation du personnel

Pendant une durée de **3 années** suivant la cessation d'utilisation, interdiction formelle de :

- Solliciter ou recruter le personnel de ManageMate Group
- Inciter au départ ou proposer un emploi
- Faire des offres d'embauche directes ou indirectes

Pénalité : €100,000 par personne sollicitée + dommages-intérêts

4. Sanctions et Recours

Pénalités contractuelles

Violations de confidentialité

€200,000 par violation constatée

- Dommages-intérêts complémentaires
- Préjudice commercial démontré
- Frais de justice et d'expertise

Sollicitation personnel

€100,000 par personne sollicitée

- Coûts de recrutement
- Formation du remplaçant
- Perturbation d'activité

Procédures d'urgence

En cas de violation ou de menace de violation des présentes clauses, ManageMate Group est autorisée à solliciter en urgence :

Mesures conservatoires :

- Référé d'urgence devant le Tribunal de Commerce
- Injonction de cesser les activités litigieuses
- Saisie-contrefaçon et mesures de sûreté
- Blocage des comptes et avoirs
- Nomination d'un administrateur judiciaire

Actions au fond :

- Action en contrefaçon et concurrence déloyale
- Demande de dommages-intérêts majorés
- Publication de la décision aux frais du contrevenant
- Interdiction définitive d'activités concurrentielles
- Astreinte journalière de €10,000

Compétence internationale et droit applicable

Europe : Tribunaux de Paris, Droit français applicable, Règlement Bruxelles I

Amériques : Arbitrage CCI Paris, Droit français + lex loci, Convention de New York

Exécution : Conventions internationales, Reconnaissance mutuelle, Exequatur automatique

Contact pour questions de confidentialité**Directeur Juridique**contact@managemate.fr**Sécurité**report.security.cert@managemate.fr

© 2025 ManageMate Group. Tous droits réservés.